

HELPER Sabine
22 Rue de Rivoli
78950 GAMBAIS
06.11.48.38.90
sabine.helfer@wanadoo.fr



Le Commissaire Enquêteur
Mr PORTE Jean Philippe
Mairie de Gambais
78950 Gambais

Le 18 Octobre 2017 à Gambais,

Objet : Objections concernant le P.L.U
Envoi par Mail avec accusé de réception

Monsieur Porte,

Après notre entretien de ce lundi, je souhaiterai vous faire part de mes observations et de mes inquiétudes.

• **La première concernant la prise au sol fixé à 5% :**

Aujourd'hui, j'ai une maison d'environ 80 m² et une grange d'environ 70m² sur un terrain de 3000m² soit 150m² ce qui fait 5% d'emprise au sol. Ce qui veut dire que demain, si je souhaite créer une chambre au rez-de-chaussée, car je n'en ai pas actuellement, cela ne serait plus possible avec ce P.L.U. De plus, j'apprends que même les vérandas, les abris de jardins, les piscines, et autres seraient également inclus dans ces 5%. Donc je n'ai plus le droit de réaliser aucune modification sur ma maison.

Remarque : ne serait il pas possible d'étendre l'emprise au sol pour les extensions réalisées sur le bâtiment principal et d'exclure les abris, les vérandas et autres ... de celui ci. Afin que nous puissions jouir de notre propriété.

• **Le deuxième, lié au premier, la dévalorisation de nos biens :**

Si le P.L.U était accepté en état, cela déprécierait nos propriétés (habitants de la zone Nh entre autre), en effet comment voulez vous vendre un bien si on ne peut plus rien y faire évoluer.
Hier, nos terrains étaient en zone constructible ; aujourd'hui à priori plus.

Remarque : la mairie compte telle dédommager tous les habitants de la zone N(*,h, ...) pour les préjudices subit?

Je vous prie de croire Monsieur, en mes salutations distinguées.

Helfer Sabine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Sabine Helfer".